

▶ NOUVEAUX TARIFS ENFANTS

En réponse aux quelques retours de nos clubs au sujet du nouveau prix de licence enfants, nous souhaitons vous donner plus d'informations sur les raisons qui ont menées à ce changement de prix.

Tout d'abord, les messages que nous avons reçus relèvent un manque de communication concernant cette modification de la licence. Beaucoup de clubs n'ont réalisé ce changement que lors de la réception des licences. Apparemment les canaux d'information traditionnels n'ont pas fonctionné parfaitement cette fois-ci.

Nous allons donc faire en sorte que de telles informations cruciales pour nos clubs soient à l'avenir également diffusées par d'autres voies de communication.

• Voici donc les raisons principales qui ont motivé l'augmentation :

Le tarif des licences n'a pas été augmenté depuis 2004, cela fait 10 ans cette saison.

Nous souhaitons consacrer plus de moyens à la commission aiki-juniors pour développer l'aïkido enfants :

- Renouveler et diversifier le matériel promotionnel et les supports pédagogiques : affiches, livres, vidéos, photos.
- Intégrer la pédagogie enfants dans la formation BF et CQP (voire DE).
- Mettre en place des stages fédéraux enfants (ligues ou inter-ligues) avec une aide financière fédérale.
- Mettre en place un 2ème stage enseignants/enfants par saison.

L'augmentation de la licence enfants est de 3 € pour l'année, soit 0,25 € par mois ce qui est très modéré.

Pour mettre cette augmentation dans un contexte, nous vous proposons de regarder les autres fédérations "voisines" :

- La licence FFAB est à 55 € pour les dirigeants, à 35 € pour les adultes et à 25 € pour les enfants (en dessous de 13 ans).
- Notre licence adulte est au même tarif (35 €) que celles du Judo et du Karaté et de la FFAB, sans majoration pour les dirigeants.
- Les fédérations de Judo, de Karaté et de Taekwondo ne proposent pas de licences enfants. Il y a un tarif unique pour tous les licenciés. Ils comptent néanmoins un grand nombre d'enfants parmi leurs licenciés (FFJDA : environ 75% sur 600 000 licenciés).

En ce qui concerne la baisse de la tranche d'âge, ici également il s'agit d'une harmonisation avec nos fédérations voisines, notamment la FFAB.

Certes, une augmentation peut être discutable dans un contexte économique tendu, mais comme vous pouvez voir, elle est nécessaire pour faire évoluer notre fédération et nos disciplines.

SAISIE DES LICENCES sur l'Extranet

De plus en plus de clubs saisissent leurs licences directement sur l'extranet. Cela est une bonne évolution vers une gestion plus économique – les clubs auront moins de frais d'envoi car les demandes de licences n'ont plus besoin d'être envoyées au siège fédéral, il suffit d'envoyer le bon de versement et le chèque correspondant.

Afin de pouvoir saisir vos licences sur l'Extranet, vous devez **activer votre club pour la saison en cours**. Cela se fait sur la fiche du club, tout en bas dans la section avec les dirigeants. Vous cliquez sur le lien "Activer ?" et toutes les données de la saison précédente seront reprises.

Une fois votre club activé, vous avez accès à toutes les fonctionnalités de votre accès Extranet.

ORGANISATION des journées portes ouvertes

Un important nombre de nos clubs a déclaré à la fédération des journées portes ouvertes dans le cadre de la **WELCOME WEEK**

Cela nous amène à vous rappeler quelques détails concernant l'organisation de ces manifestations :

- Les pratiquants n'ont pas besoin d'être licenciés. L'ensemble des pratiquants et les enseignants seront couverts par notre assurance accident et responsabilité civile.
- Il n'est pas nécessaire de fournir de certificat médical afin de pouvoir faire un cours d'essai lors d'une journée portes ouvertes.
- Il est obligatoire de déclarer la manifestation au préalable auprès de notre assureur GRASSAVOYE.

Pour cela nous vous invitons à nous envoyer un e-mail avec le nom et numéro du club ainsi que les jours concernés à ffaaa@aikido.com.fr.

- Il est important de tenir une liste de participants pour chaque personne qui monte sur le tatami, avec : nom, prénom, date de naissance et adresse afin d'éviter toute déclaration d'accident ultérieure frauduleuse.
- Chaque club peut déclarer 3 journées portes ouvertes par saison.

S'il vous reste des questions sur le sujet, n'hésitez pas à solliciter l'équipe au siège de la fédération.

Le Coupon Sport est un titre de paiement qui vise à **favoriser l'accès à la pratique sportive du plus grand nombre**.

D'une valeur de 10, 15 ou 20 € il permet de payer toutes les prestations liées à la pratique sportive : la licence fédérale, les cotisations, adhésions, cours et stages sportifs.

Ce titre de paiement est distribué par les organismes sociaux des entreprises et collectivités aux salariés. Ils étaient en 2013, plus de **400 000 personnes** à en bénéficier.

Aujourd'hui, le réseau d'acceptation des Coupons Sport compte plus de **31 000 clubs** et associations sportives conventionnées ANCV pour 130 activités.

Vous aussi, vous pouvez devenir "prestataire" Coupon Sport et recevoir ces titres en paiement. C'est simple et gratuit : connectez-vous sur le site <https://cvt-pro.ancv.com/>, vous y trouverez toutes les modalités du conventionnement.

En vous faisant connaître vous augmenterez le nombre de pratiquants et de licenciés qui pourront payer en Coupons Sport. Pour cela, apposez la vitrophanie dans votre local et publiez le logo Coupon Sport sur votre site.

Pour toute information : <http://professionnelsdutourisme.ancv.com/Cheque-Vacances-et-Coupon-Sport-ancv-en-quelques-mots/Coupon-Sport-ancv>

Ou sur le site internet de la FFAAA : <http://www.aikido.com.fr/ANCV-Partenaire-de-la-FFAAA>



LE COUPON SPORT,
le partenaire des clubs